



## Renseignemet pourcentage rente AT

Par **NICOLAY**, le **12/07/2016** à **17:33**

Bonjour , j'ai été victime d'un accident du travail et j'aimerais savoir si possible de combien serait une future rente à là réparation de ce préjudice .

J'ai été opéré par 2 fois pour finir par la résection de la première rangée de carpes du poignet gauche gauche (je suis droitier mais ma main Forte était la gauche) .

D'après certains , ce serait de l'ordre de 15 à 20% , hors d'après ce que je peux comprendre ce taux pourrait atteindre les 40% au vu du barème Sécurité sociale .

Blocage du poignet

En rectitude ou extension , sans atteinte de la prono-supination : 10%

En flexion sans troubles importants de la prono-supination: : 30%

Atteinte de la prono-supination de 8 à 12%

D'après ce que je constate la flexion et extension sont réduites à leurs plus simples expressions , ainsi que la prono-supination qui est bien entamée aussi de l'avis de mon Kiné , qui m'a dit qu'il était normal que cela fasse plus d'un an que j'étais en arrêt à ce sujet .

Donc , pourriez-vous me dire s'il est logique d'additionner ces pourcentage , à savoir :

10%+30%+8 à 12 % ? .

Merci de vos réponses .

Salutations .